

**Monsieur Brice HORTEFEUX**  
Ministre délégué  
aux collectivités territoriales  
1 bis, place des Saussaies  
75008 PARIS

Paris, le 8 Février 2007

*Cher* Monsieur le Ministre, *cher Brice,*

Le projet de loi réformant la fonction publique territoriale vient d'être définitivement adopté par le Parlement. Je m'en réjouis car ce texte propose des avancées importantes notamment pour renforcer l'attractivité de la fonction publique territoriale, améliorer la formation de ses agents, clarifier son architecture institutionnelle.

Avec l'adoption du projet de loi, c'est un vaste chantier réglementaire qui s'ouvre. Comme convenu en mai dernier, **je me permets de revenir vers vous à propos du statut des directeurs territoriaux.**

**L'Assemblée des Départements de France soutient l'idée d'une revalorisation des carrières** de ces hommes et de ces femmes qui par la nature de leurs constituent l'un des piliers des services des Conseils généraux.

Nous devons intervenir sur ce dossier au nom de l'équité nécessaire entre les personnels d'encadrement des collectivités territoriales :

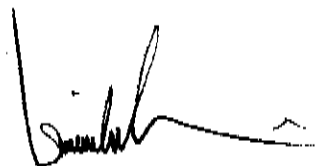
- Il n'est pas juste que l'échelon terminal des directeurs territoriaux soit fixé à 985 alors que celui des fonctionnaires de l'équipement détachés sur un grade de directeur territorial le soit à 1015.
- Il n'est pas juste que les directeurs territoriaux soient exclus du traitement hors échelle A alors que leurs missions sont très proches, voire identiques, à celles des administrateurs territoriaux.

La forme que prendrait cette revalorisation fait débat. Nous sommes réservés sur l'idée de transformer le grade des directeurs territoriaux en emploi fonctionnel dans la mesure où celle-ci n'est pas recevable sur le plan juridique (La loi du 26 janvier 1984 ne rend possible les emplois fonctionnels que pour les emplois de direction générale, à l'exclusion de ceux de direction de service.)

Ainsi, **nous sommes favorables à la création d'un quatrième grade au sein du cadre d'emplois des attachés, celui de directeur territorial hors classe**, dans les communes de plus de 150 000 habitants, les conseils généraux et régionaux. Nous demandons à minima, comme le propose le Sénateur Roger Karoutchi, la création de cinq échelons supplémentaires dans le grade de directeur territorial.

Vous remerciant par avance de l'attention que vous porterez à ce dossier, je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

*Avec mes sentiments*



---

Louis de BROISSIA

Sénateur de la Côte-d'Or  
Président du Conseil Général